

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3195

présenté par
M. Lioger

à l'amendement n° 357 de Mme Kuster

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« susvisé »,

les mots :

« référencé au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.